

N° 5854

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

portant approbation du Protocole additionnel au Protocole, signé à Perl, le 4 décembre 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“, signé à Luxembourg, le 26 février 2008

* * *

(Dépôt: le 18.3.2008)

SOMMAIRE:

	<i>page</i>
1) Arrêté Grand-Ducal de dépôt (13.3.2008).....	1
2) Texte du projet de loi.....	2
3) Exposé des motifs et commentaire des articles.....	2
4) Fiche financière.....	3
5) Protocole additionnel au Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“.....	4

*

ARRETE GRAND-DUCAL DE DEPOT

Nous HENRI, Grand-Duc de Luxembourg, Duc de Nassau,

Sur le rapport de Notre Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration et après délibération du Gouvernement en Conseil;

Arrêtons:

Article unique.– Notre Ministre des Affaires étrangères et de l'Immigration est autorisé à déposer en Notre nom à la Chambre des Députés le projet de loi portant approbation du Protocole additionnel au Protocole, signé à Perl, le 4 décembre 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“, signé à Luxembourg, le 26 février 2008.

Palais de Luxembourg, le 13 mars 2008

*Le Ministre des Affaires étrangères
et de l'Immigration,*

Jean ASSELBORN

HENRI

*

TEXTE DU PROJET DE LOI

Art. 1er.– Est approuvé le Protocole additionnel au Protocole, signé à Perl, le 4 décembre 2006, entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“, signé à Luxembourg, le 26 février 2008.

Art. 2.– Les dépenses occasionnées par la présente loi et correspondant à la participation financière du Grand-Duché de Luxembourg aux travaux de modernisation et d’extension des immeubles existants du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“ ne peuvent dépasser le total de 12.500.000.– euros tel qu’il est calculé et fixé au Protocole additionnel.

Art. 3.– Les dépenses sont imputables sur les crédits de l’article 41.1.54.080 „participation financière de l’Etat aux frais d’infrastructure du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“ “ de la loi du 21 décembre 2007 concernant le budget des recettes et des dépenses de l’Etat pour l’année 2008 et des lois budgétaires pour les exercices futurs.

*

EXPOSE DES MOTIFS ET COMMENTAIRE DES ARTICLES

En date du 4 décembre 2006 a été signé à Perl un accord portant sur la création d’un établissement d’enseignement secondaire germano-luxembourgeois appelé „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“.

En février 2007, suite à la procédure d’inscription des élèves, les deux ministères de l’éducation nationale – luxembourgeois et sarrois – ont pu constater que cette offre pédagogique répondait à un réel besoin. Le nombre d’élèves inscrits dépassait largement les prévisions les plus optimistes qui tablaient sur 3 classes (i.e. max. 81 élèves) en 5e année d’études au total. En réalité, on a pu compter 130 inscriptions, dont 30 provenant d’élèves habitant sur le territoire luxembourgeois. Ces élèves ont été répartis dans 5 classes.

La partie allemande se trouve confrontée en même temps à une augmentation substantielle du nombre d’élèves dans les écoles primaires de Perl. Les effectifs de l’école primaire de Perl dépassent d’ores et déjà le contingent de places pour les élèves habitant en Allemagne.

Considérant que l’offre scolaire du Schengen-Lycée est exceptionnelle et qu’il faut donner la possibilité à un maximum d’élèves qui le souhaitent d’en profiter, il y a lieu de revoir dès à présent la taille de l’immeuble abritant ce lycée.

Une première étude du Landkreis Merzig-Wadern partait de l’hypothèse que le lycée organiserait 3 classes respectivement en 5e et 6e année d’études et 4 classes dans chaque année d’études de la 7e à la 12e. Ceci reviendrait à limiter le nombre d’élèves inscrits par année d’études à 108, c’est-à-dire 54 élèves habitant au Luxembourg et 54 élèves habitant en Allemagne. Le lycée ne pourrait dès lors même pas accueillir les élèves de Perl qui souhaiteraient s’y inscrire.

Les planifications actuelles prévoient d’accueillir 4 classes respectivement en 5e et 6e année d’études et 5 classes dans chaque année d’études de la 7e à la 12e. Ainsi les quotas sont de 2 x 68 élèves par année d’études.

De ce fait, le projet de modernisation et d’extension de l’immeuble actuel a dû être réexaminé complètement, avec comme conséquence que le coût total de 12 millions euros pour les travaux initialement prévus doit également être reconsidéré.

En plus, les responsables de l’administration des bâtiments du Landkreis Merzig-Wadern ont entre-temps fait élaborer diverses études et expertises qui ont révélé que les coûts liés à la modernisation initialement prévus seront dépassés. Les différents éléments constitutifs de cette dépense supplémentaire sont énumérés dans la fiche financière.

Le projet de construction ne pourra être entamé que si les deux parties conviennent de son financement. Conformément au protocole sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que des dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“, le coût est partagé à raison de 50% entre les deux partenaires.

Les estimations allemandes du coût total de ce projet, à la valeur actuelle de l'indice des prix s'élèvent à 20,4 millions d'euros pour la construction, la modernisation, la transformation et le premier équipement et à 400.000 euros pour l'acquisition du terrain. Raisonnablement, après examen du projet par les représentants luxembourgeois à la commission budgétaire du Schengen-Lycée, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires difficilement chiffrables à l'heure actuelle liés à l'évolution de l'indice des prix à la construction et à des adaptations ponctuelles du plan de construction qui ne pourront cependant faire augmenter le coût total à plus de 25 millions d'euros.

En effet, étant donné que le Landkreis Merzig-Wadern est le maître d'oeuvre et que certains facteurs engendrant des coûts potentiels sont indépendants de l'influence luxembourgeoise, la partie luxembourgeoise a insisté à insérer dans le texte du protocole additionnel une clause à limiter définitivement le risque d'un nouveau surcoût. Le Landkreis s'est déclaré d'accord pour garantir un seuil maximal pour le coût total lié à l'actuel projet de modernisation et d'extension. Tout montant dépassant 25 millions d'euros sera pris en charge à raison de 100% par le Landkreis. Le financement maximal à apporter par le Luxembourg à ce projet est donc 50% de 25 millions d'euros, c'est-à-dire 12,5 millions d'euros.

Les structures mobiles mises en place donneront la possibilité jusqu'à la rentrée scolaire 2009/10 d'accueillir les élèves actuellement inscrits ainsi que 135 (= 5 x 27) élèves qui pourront s'inscrire pour l'année scolaire 2008/09. Ceci étant, la fin d'une première tranche des travaux est prévue pour la rentrée 2009/10 tandis que la fin de tous les travaux prévus dans ce protocole additionnel est prévue pour la rentrée 2010/11.

*

FICHE FINANCIERE

Initialement le coût total prévu à supporter par le Luxembourg était 50% de

2.400.000 € estimation de la valeur de l'immeuble actuel et des terrains y afférents

12.000.000 € frais de modernisation, de transformation et d'extension

14.400.000 € x 50% = 7.200.000 €

Dès la rentrée scolaire 2007/08, le Luxembourg s'est acquitté de la dette de 1.200.000 € relative à 50% de la contre-valeur de l'immeuble actuel.

En mars 2007, un concours d'architectes a été organisé par le Landkreis avec la collaboration d'un „Projektsteuerer“ qui se basait sur un programme de construction tel qu'il était prévu au moment de la signature de l'accord portant création du lycée. L'investissement maximal était fixé à 12 millions d'euros.

En septembre 2007, les responsables du Landkreis Merzig-Wadern nous ont informés des surcoûts non prévus dans le projet initial suivants:

1. Coût total tel que défini par le concours d'architectes: 12.000.000 €
2. Eléments contribuant au dépassement du budget initial

Augmentation de l'indice des prix à la construction (9,6%)	1.168.168,66 €
Assainissement de l'immeuble existant – installations sanitaires et du chauffage	560.000 €
Assainissement de l'immeuble existant: architecte	180.000 €
Traitement statique du sol	200.000 €
Surface additionnelle suivant plan 2,49% (salles de différenciation team-teaching)	300.000 €
Surface additionnelle cave (dû aux conditions du sol, la construction d'une cave s'avère être plus économique)	300.000 €
Constructions à démolir (non incorporables dans le nouveau projet)	110.000 €
Protection contre l'incendie	200.000 €
Canalisation et traitement de l'eau de pluie	335.000 €

Coûts additionnels restaurant scolaire	100.000 €
Modernisation du mobilier et des installations techniques	172.000 €
Prévision d'une extension à éventuellement 1.000 élèves (toilettes, escaliers)	100.000 €
Coûts supplémentaires pour les alentours	132.000 €
Préparation des dalles pour un agrandissement	85.000 €
Desiderata de la communauté scolaire (école à plein temps)	75.000 €
Frais accessoires (18%)	723.090,36 €

Total coûts supplémentaires pour la réalisation du projet initial (3 classes en 5e et 6e année d'études et 4 classes en 7e année d'études et suivantes):

4.740.259 €

3. Coûts supplémentaires pour construire le nouveau projet:

3.640.000 € (suivant devis du „Projektsteuerer“)

Coût total à prix courants (1. + 2. + 3.):

12.000.000 + 4.740.259 + 3.660.000 = 20.400.259 €

Le coût a été déterminé par les responsables de l'administration des bâtiments du Landkreis Merzig-Wadern. Ils sont établis sur base d'une prévision très optimiste qui ne tient pas compte

- d'une évolution des prix au cours des trois années prochaines;
- de modifications ponctuelles du plan de construction qui apparaîtront en cours de route;
- de coûts imprévisibles.

Afin de contenir le risque de futurs dépassements du coût prévu, il est proposé de prévoir un coût total de 25.000.000 € à diviser par 2, soit 12.500.000 € – ce qui correspond au coût maximal que devra supporter le Luxembourg pour ce projet tel qu'il est fixé par le protocole additionnel –.

*

PROTOCOLE ADDITIONNEL

au Protocole entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le „Landkreis Merzig-Wadern“ sur les immeubles existants et sur le financement des projets immobiliers ainsi que les dépenses courantes du „Deutsch-Luxemburgisches-Schengen-Lyzeum Perl“

Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg

et

le „Landkreis Merzig-Wadern“

en référence à l'article 2, paragraphe 2, du Protocole signé en date du 4 décembre 2006

conviennent des projets immobiliers supplémentaires suivants:

Article 1er

L'immeuble existant prévu à l'article 2, paragraphe 1, du Protocole signé le 4 décembre 2006 sera modernisé, respectivement transformé pour les besoins du Schengen-Lyzeum.

L'immeuble existant sera agrandi par un nouveau bâtiment.

Le programme de construction (immeuble existant et nouvelle construction) est joint en annexe. Celle-ci constitue partie intégrante du présent Protocole additionnel.

Article 2

Le „Landkreis Merzig-Wadern“ assure la planification, l'exécution et le décompte des projets immobiliers en question. Le Grand-Duché de Luxembourg s'acquitte de sa participation financière au fur et à mesure de l'avancement des travaux et moyennant des paiements trimestriels sur demande du „Landkreis Merzig-Wadern“.

Article 3

Le budget des dépenses relatives aux projets immobiliers dont question, y inclus les dépenses pour premiers équipements, est fixé à 20,4 millions euros. La fixation du budget se base sur le projet de budget „Haushaltsunterlage (HU)-Bau“ vérifié par l'administration des bâtiments du „Landkreis Merzig-Wadern“, et elle est établie conformément à l'état actuel de l'indice sarrois des prix de la construction immobilière.

Les coûts pour l'acquisition des terrains nécessaires s'élèvent à 400.000 euros et sont supportés à raison de 50% par le Grand-Duché de Luxembourg.

Au cas où pour des raisons imprévues le budget retenu ci-dessus serait dépassé, le Grand-Duché de Luxembourg s'engage à supporter la moitié d'un coût maximal de 25 millions euros. Toutes dépenses supplémentaires sont supportées par le seul maître d'oeuvre.

Article 4

Nonobstant le contrôle légal des dépenses par les autorités compétentes au Grand-Duché de Luxembourg et dans le „Landkreis Merzig-Wadern“, le bien-fondé des dépenses sera contrôlé par trois personnes à désigner par les deux parties au Protocole.

Article 5

La date de début des travaux est prévue pour printemps 2008.

La fin de la première phase de construction est prévue pour la rentrée scolaire 2009/2010. L'achèvement de l'ensemble des projets de construction est prévu pour la rentrée scolaire 2010/2011. Le maître d'oeuvre informe la partie luxembourgeoise de manière continue de l'avancement des travaux.

Le Protocole additionnel entre en vigueur après la notification mutuelle de l'accomplissement des procédures internes nécessaires à cet effet.

EN FOI DE QUOI, les soussignés dûment autorisés à cet effet ont signé le présent Protocole additionnel.

FAIT à Luxembourg, le 26 février 2008, en double exemplaire, en langues française et allemande, les deux textes faisant également foi.

*Pour le Gouvernement du
Grand-Duché de Luxembourg*

Mady DELVAUX-STEHRÉS

*Ministre de l'Education nationale
et de la Formation professionnelle*

Pour le „Landkreis Merzig-Wadern“

Daniela SCHLEGEL-FRIEDRICH

Landrätin

ANNEXE

ZUSATZPROTOKOLL

**zum Protokoll zwischen der Regierung des Großherzogtums
Luxemburg und dem Landkreis Merzig-Wadern über die
Liegenschaften und die Finanzierung baulicher Maßnahmen
sowie des laufenden Betriebes des Deutsch-Luxemburgischen-
Schengen-Lyzeums Perl**

Raumprogramm

- 1.0 Klassenbereich
- 2.0 Funktionsbereich
- 3.0 Verwaltungsbereich
- 4.0 Gemeinschaftsbereich
- 5.0 Technik

1.0 Klassenbereich

	<i>UG</i>	<i>EG</i>	<i>OG</i>	<i>Gesamt</i>
<i>1.1 Klassenräume</i>				
Klassenräume	-	6	30	36
<i>1.2 Differenzierungsräume</i>				
Diff.-Räume	-	-	8	8
<i>1.3 Teamräume</i>				
Teamräume	-	1	6	7
<i>1.4 Lehrmittelräume</i>				
Teamräume	-	-	5	5
<i>1.5 Sonstige Räume</i>				
Spielraum	-	2	-	2
Spielnische/Sitzecken	-	2	6	8
Ruhe/Training	-	1	-	1
Küche Team	-	-	2	2

2.0 Funktionsbereich

	<i>UG</i>	<i>EG</i>	<i>OG</i>	<i>Gesamt</i>
<i>2.1 Naturwissenschaftliche Räume</i>				
Biologie	3	-	-	3
Physik	3	-	-	3
Chemie	3	-	-	3
<i>2.2 Informatik</i>				
ITG	-	-	3	3
Übungsfirma	1	-	-	1
<i>2.3 Funktionsräume</i>				
Bibliothek	-	-	2	2
Mediothek	-	1	-	1
Musiksaal				
Musik/Bewegung	-	2	-	2
Bildende Kunst	3	-	-	3
Keramik	2	-	-	2
Werkraum	5	-	-	5
<i>2.4 Sonstige Räume</i>				
Instrumente	-	1	-	1

3.0 Verwaltungsbereich

	<i>UG</i>	<i>EG</i>	<i>OG</i>	<i>Gesamt</i>
<i>3.1 Verwaltung</i>				
Schulleiter	-	1	-	1
Stellvertreter	-	2	-	2
Sekretariat	-	2	-	2
Abteilungsleiter	-	1	-	1
Stellv. Abteil.	-	1	-	1
Schülerverteter	1	-	-	1
<i>3.2 Soziale Dienste</i>				
Sozialarbeiter	-	3	-	3
Psychologe	-	1	-	1
Gt.Ko/NM.Betr.	-	1	-	1
Systembetreuer	-	1	-	1
<i>3.3 Sonstige Räume</i>				
Konferenz	-	1	-	1
Teeküche	-	1	-	1
Sanitätsräume	-	1	-	1
Flurboxen	-	3	-	3
Sitzecken	-	1	-	1

4.0 Gemeinschaftsbereich

	<i>UG</i>	<i>EG</i>	<i>OG</i>	<i>Gesamt</i>
<i>4.1 Aufenthaltsräume</i>				
Personalraum	-	1	-	1
<i>4.2 Multifunktionsräume</i>				
Multifunk.-R.	-	1	-	1
Mediothek	-	1	-	1
<i>4.3 Mensa</i>				
Mensa	-	1	-	1
Teeraum	-	1	-	1
Cafeteria	-	1	-	1
<i>4.4 Küchenräume</i>				
Küche+Spüle	-	1	-	1
Ausgabe	-	1	-	1
Lager	-	1	-	1
Kühlräume	-	3	-	3
<i>4.5 Sonstige Räume</i>				
Empfangsbereich	-	1	-	1
Lagerräume	-	2	-	2
Toilettenanlagen	2	5	7	14

5.0 Technik

	<i>UG</i>	<i>EG</i>	<i>OG</i>	<i>Gesamt</i>
<i>5.1 Heizung/Lüftung/Sanitär (GWA, WBR)</i>				
Lüftungsraum	1	-	-	1
Heizungsraum	1	-	-	1
<i>5.2 Elektro (ELT)</i>				
Anschlussr.	1	2	-	3
<i>5.3 Sonstige Räume</i>				
Nebenr. Technik	3	1	-	4